

ANNEXE 1 : Synthèse des avis Personnes Publiques associées et Participation par voie électronique

Nature de l'organisme	Organisme	Avis		Nature de l'avis	Réponse CCVS	Modification du document
PPA	Département de la Somme	Avis favorable assorti de recommandations. Principales observations du Conseil départemental : <ul style="list-style-type: none"> • Respect obligatoire du règlement de voirie départementale (version 2023) pour tout aménagement impactant le domaine public routier départemental. • Nécessité d'un accord préalable des services techniques du Département et de la signature d'une convention technique avant travaux. • En agglomération : conformité aux recommandations du Cerema et à la Charte des circulations agricoles. • Hors agglomération : éloignement recommandé des aménagements cyclables d'au moins 1,50 m par rapport au bord de chaussée, sauf contraintes techniques. • Bonne articulation attendue avec le schéma cyclable départemental (réseau structurant / réseau local). • Actions de covoiturage à rendre compatibles avec le schéma départemental des aires de covoiturage ; évaluation préalable des dispositifs existants avant toute expérimentation. 		Favorable avec recommandations		
PPA	CD80	chaque projet sur le domaine départemental devra au préalable recueillir l'accord des services techniques du Département	Demandes formulées	Observation apportant un complément d'information	Prise en compte des recommandations techniques	non
		en agglomération, se confirmer aux recommandations techniques du Département et aux principes de la Charte des circulations agricoles	Demandes formulées	Observation apportant un complément d'information	Prise en compte des recommandations techniques	non
		hors agglomération, recommandation pour les aménagements cyclables d'un éloignement de 1,5m du bord de la chaussée	Demandes formulées	Observation apportant un complément d'information	Prise en compte des recommandations techniques	non
		les actions portant sur le covoiturage devront être compatibles avec les orientations du schéma départemental des aires de covoiturage	Demandes formulées	Observation apportant un complément d'information	Prise en compte des recommandations techniques	non
PPA	Région Hauts-de-France	Avis favorable assorti de remarques. Principales observations : <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence globale du PDMS avec le SRADDET, le PAMS du Grand Amiénois - Grand Roye et le COM. • Invitation à ne pas multiplier les plateformes de covoiturage et à privilégier la mutualisation à l'échelle du PMGA. • Précisions apportées sur les lignes de covoiturage : la Région n'est pas AOM sur tous les territoires et privilégie des études portées par Hauts-de-France Mobilités. • Recommandation de mieux référencer les aires de covoiturage sur les outils numériques régionaux en OpenData (Géo2France). • Rappel des conditions de financement : DSIL (investissement uniquement), FEDER soumis à des seuils financiers, et accompagnement régional prioritairement sur l'investissement. • Concernant le schéma directeur cyclable : bonne prise en compte des schémas régionaux et départementaux, recommandations techniques issues du Cerema et précisions sur les types de revêtements. • Reflexion pour la création de nouvelles lignes de cars et ouvertures de ces lignes aux usagers autres que les scolaires • Mise en place d'un annuaire régional des services de mobilité • Modification de la composition et de la temporalité consultatives du comité des partenaires de la mobilité 		Favorable avec remarques		
PPA	Région Hauts-de-France	PDMS A1: 32 aom adhérentes au SMMHDF	Demandes formulées	Observation apportant un complément d'information	Prise en compte des recommandations techniques	oui
		PDMS A2: ne mentionne pas l'existence du plan vélo régionale adopté en octobre 2023	Demandes formulées	observation apportant un complément d'information	Fiche A.2: Ajout du Plan Vélo Régional	oui
		PDMS A3: manque la mention du cahier de préconisations d'aménagement des PEM adopté en octobre 2023 + La DSIL peut financer les investissements liés au TAD mais pas les coûts de fonctionnement + le FEDER ne peut financer que les projets d'aires de covoiturage dont le montant de l'assiette éligible est supérieur à 200 000 € HT + associer la région aux échanges sur les subventions mobilisables (p33)	Demandes formulées	observation apportant un complément d'information	Fiche A.3: mention u cahier de préconisations d'aménagement des PEM et Mention du financement FEDER que pour projets de plus de 200 000€ HT	oui
		PMDS B2 : peu probable que la région s'engage sur la mise en place de lignes de covoiturage sur des territoires où elle n'est pas AOM, le SMMHDF porte un étude pour identifier de futurs axes d'expérimentation de lignes de covoiturage	Demandes formulées	observation apportant un complément d'information		non
		D1: le département de la Somme a d'ores et déjà organisé la création d'une plateforme de mobilité + la DSIL n'intervient que sur les dépenses d'investissement et donc pas sur le fonctionnement d'un TUS	Demandes formulées	observation apportant un complément d'information	Fiche D.1: Modifier l'étude du déploiement d'une plateforme par faire la promotion d'une plateforme existante/Enlever financement DSIL pour le TUS	oui
		PDMS F1: le comité des partenaires doit se réunir au moins une fois par semestre et changement de sa composition depuis loi de finances pour 2025	Demandes formulées	observation apportant un complément d'information	modification à apporter	oui
		SDC P26: la région et l'Europe ne financent pas les revêtements stabilisés sans liant hydraulique	Demandes formulées	observation apportant un complément d'information	Prise en compte des recommandations techniques	oui
		SDC p 130: les participations régionales maximales sont de 40 % pour les véloroutes d'intérêt national et de 30 % pour les véloroute d'intérêt régional	Demandes formulées	observation apportant un complément d'information	modification à apporter	oui
PPA	Mairie de Cerisy	délibération du 04/08/2025	Favorable	adoption du PDLMS et SDC		
PPA	Mairie de Vaux sur Somme	délibération du 31/07/2025	Favorable	pas d'observations		
PPA	Mairie de Gentelles	mail du 05/08/2025	Favorable	avis favorable au PDMS SDC		
PPA	Mairie de Bussy les Daours	mail du 17/07/2025	Favorable	aucune observation		
PPA	Mairie de Aubigny	mail du 07/10/2025	Favorable	pas d'observations		
PPA	Mairie de Cachy	04/10/2025	Favorable	pas d'observations		
PPA	Mairie de Daours	le by pass à l'entrée Est de Daours sur la RD1 ne paraît pas une bonne idée car départementale très fréquentée, L'avis du Conseil est demandé sur ces projets. Après discussions le Conseil Municipal décide de faire remonter à la Communauté de Communes du Val de Somme l'avis suivant : « Le by-pass qui serait installé à l'entrée Est de Daours sur la RD1 ne paraît pas être une bonne idée. En effet, cette départementale est très fréquentée par nombre de voitures, camions et engins agricoles. De plus l'implantation de ce by-pass avant le pont qui enjambe la Somme, qui présente une forte déclivité, et devant la sortie de la rue du stade, d'où il est déjà difficile de sortir, pose le problème de la visibilité risquant ainsi d'augmenter l'accidentologie. Ce by-pass est un pis-aller qui ne répondra pas ou peu aux exigences de sécurité. »	Demandes formulées	Observation apportant un complément d'information		
PPA	Mairie de Sallly-Laurette	délibération du 15/09/2025	Favorable	avis favorable au PDMS SDC		
PPA	Mairie de Sallly-le-Sec	délibération du 15/09/2025	Favorable	Validation du PDMS SDC		
PPA	Mairie de Vecquemont	délibération du 02/09/2025	Favorable	avis favorable au PDMS SDC		

PPVE	Patrick Labouro	Il faudrait déjà s'occuper de la mobilité des piétons sur les trottoirs. Entre les véhicules garés les 4 routes sur les trottoirs, les autres garés 2 roues mais prenant toute la place, les arbustes de certains particuliers et certaines municipalités débordants sur ces trottoirs empêchant la circulation des personnes âgées parfois équipées de déambulateur et les enfants sortent des écoles sans que cela gêne certains maires. Ces situations se situent parfois à côté de mairies, par exemple Vequemont. J'imagine que rien ne sera fait pour régler ce problème mais je devais le signaler. Cordialement, PL	Demandes formulées	Observations / propositions		non
PPVE	Anne Louise Monteverdi	Je trouve que le rétrécissement de la voie sous le pont de chemin de fer route de Cachy est plus gênant qu'utile. Les priorités à droite ne sont pas toujours respectées. La vitesse des voitures dans ma rue(rue du Pressoir) est quelques fois trop rapide et dangereuse. Les sens uniques obligent à faire entièrement le tour du pâté de maison et quelques fois carrément un détour quand il y a des travaux.	Demandes formulées	Observations / propositions		non
PPVE	Perrine Gance	Très favorable	Favorable	Très favorable		
PPVE	Jean Paul AUBRUN	Bonjour, * Faute de mode d'emploi certaines voies de circulation comme les chaussidous (Chaussée à voie centrale banalisée) sont utilisées selon l'humeur du cycliste ou de l'automobiliste mais pas forcément selon le Code de la Route. Les automobilistes estiment que la voie centrale leur appartient sur toute la largeur ce qui les conduit à frôler dangereusement les cyclistes qui eux sont dans leur voie mais sans protection. La distance de sécurité de 1m50 s'appliquent pourtant. Les pictogrammes aux entrées sont bien mais plus comme un rappel qu'une instruction. Le fascicule "Vivre en Somme" avait fait une publication sur le sujet. Elle mériterait d'être renouvelée. * Les voies cyclables des bords de Somme sont interdites d'accès aux voitures par des plots peints en noir, donc non visibles le soir aux cyclistes par exemple. Il serait utile de les peindre d'une couleur claire ou/et en zébré. Cette demande du Cyclotourisme samarien remonte à quelques décennies. * En agglomération, placer un agent de circulation devant les passages piétons rassure sans doute les parents. Mais est-ce la bonne méthode pour faire apprendre aux jeunes la pratique de la rue ? Et si l'agent n'est pas là, que fait l'automobiliste ? Cordialement Jean Paul AUBRUN Délégué sécurité Cyclotourisme de la Somme.	Demandes formulées	Observations / propositions		non
PPVE	Jacky ESTIENNE	En tant que président du Cyclo Club Val de Somme, je tiens à apporter quelques observations sur le projet de PDMS et de SDC actuellement soumis à consultation. 1. Abondance et complexité des documents Nous saluons la démarche engagée, mais nous constatons que l'abondance des documents rend leur compréhension difficile pour les associations et les citoyens. Une synthèse plus accessible serait utile pour favoriser une meilleure appropriation par le public. 2. Situation locale – Commune de Fouilloy À ce jour, la commune de Fouilloy n'a pas délibéré sur ce plan. Il serait important de préciser les actions concrètes prévues pour notre territoire afin que les habitants et associations puissent se projeter et contribuer efficacement. 3. Mobilités douces et aménagements Le club soutient pleinement le développement des mobilités actives (vélo, marche), essentielles pour une mobilité durable. Cependant, certains aménagements posent problème : Les chicanes, qui compliquent la circulation des vélos et créent des obstacles. Les chaucidous, souvent mal comprises par les automobilistes, générant des situations d'inconfort et parfois d'insécurité pour les cyclistes. Nous rappelons que la route doit être partagée entre tous les usagers. Les aménagements cyclables ne doivent pas donner l'impression que les cyclistes n'ont plus leur place sur la chaussée. Nous privilégions des solutions plus claires et inclusives, comme les feux intelligents ou des zones apaisées, qui favorisent la sécurité tout en maintenant la fluidité et le respect mutuel. 4. Concertation et suivi J'ai participé à deux réunions (fin 2023 et mars 2024) Lors de notre première réunion sur les mobilités, des groupes de travail ont été constitués. À ce jour, aucun retour n'a été transmis, ce qui interroge sur le suivi et l'efficacité de la concertation. Lors de la deuxième réunion sur les mobilités (points neuds), nous constatons à nouveau qu'aucun compte rendu n'a été communiqué, ce qui confirme le manque de suivi de ces travaux. J'ai également répondu à un questionnaire sur nos habitudes de déplacements (sans retour). Il serait souhaitable que les retours des associations soient valorisés et intégrés dans le suivi du projet. 5. Attentes et disponibilité Nous espérons que le plan précisera rapidement les actions concrètes prévues pour Fouilloy et ses environs. Le Cyclo Club Val de Somme reste disponible pour contribuer à la réflexion, notamment sur les itinéraires cyclables, la sécurité et la promotion des mobilités douces. Conclusion Le Cyclo Club Val de Somme soutient la démarche globale du PDMS/SDC, mais insiste sur : La nécessité d'une concertation plus transparente, Une meilleure lisibilité des documents, Des aménagements réellement favorables aux cyclistes, évitant les dispositifs mal compris ou contraignants. Bien cordialement Jacky ESTIENNE Coprésident du Cyclo Club Val de Somme	Demandes formulées	Observations / propositions		non
PPVE	Jacky ESTIENNE	En tant que président du Cyclo Club Val de Somme, je souhaite réaffirmer mon soutien au développement des mobilités douces, essentielles pour une mobilité durable et respectueuse de tous. Je rappelle que la route doit rester un espace partagé : certains dispositifs comme les chicanes ou les chaucidous, souvent mal compris, créent des obstacles pour les cyclistes. Je privilégie des solutions plus claires et inclusives, telles que les feux intelligents ou les zones apaisées. Je regrette également l'abondance et la complexité des documents, qui rendent leur lecture difficile, ainsi que l'absence de comptes rendus après les réunions auxquelles nous avons participé. J'attends des précisions sur les actions concrètes prévues pour Fouilloy et reste disponible pour contribuer à la réflexion. Enfin, je souligne que les interrogations exprimées lors des réunions ou questionnaires n'ont jamais reçu de réponse. Une meilleure prise en compte des retours des associations et des usagers serait souhaitable pour renforcer la confiance et l'efficacité de la concertation. Jacky ESTIENNE Coprésident du Cyclo Club Val de Somme	Demandes formulées	Observations / propositions		non
PPVE	Cédric Guillemot	Bonjour, La création du village d'entreprises à Villers Bretonneux sur la zone d'activité induit d'imaginer une autre connexion entre la gare et la zone d'activité, identifiée comme liaison C du schéma directeur cyclable : gare / rue de la gare / Rte de démuin / Impasse de Marcelcave / voie de desserte du village d'entreprises. Cette connexion devra se poursuivre sur la chaussée du Val de Somme afin de rejoindre la zone commerciale, offrant ainsi un itinéraire sécurisé aux Bretonvillois pour la rejoindre dans l'attente d'une requalification complète des espaces publics de la Rte de Démuin qui prévoira des espaces dédiés aux modes doux. Cordialement,	Demandes formulées	Observations / propositions		oui

Vu pour être annexé à la délibération du 26 février 2026 approuvant le plan de mobilité simplifié de la Communauté de communes du Val de Somme.